

Avis n° 2024-11 du CSRPN OCCITANIE
relatif à la liste de taxons déterminants ZNIEFF en Occitanie
pour les araignées et les coléoptères saproxyliques (V2)

Vu le processus défini d'élaboration des ZNIEFF Occitanie, et le fait que les documents méthodologiques relatifs aux listes d'espèces « déterminantes ZNIEFF » ont été validés précédemment par le CSRPN ;

Vu la consultation électronique du GT Connaissance du CSRPN du 21 juin au 4 juillet 2024 ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 9 au 21 juillet 2024 ;

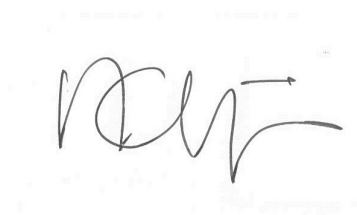
Considérant que la liste des espèces déterminantes est établie selon les modalités précédemment définies ;

Après en avoir délibéré, le conseil scientifique régional du patrimoine naturel :

– approuve donc globalement les listes déterminantes ZNIEFF Occitanie pour les araignées et les coléoptères saproxyliques (V2)

Toulouse, le 22 juillet 2024

La présidente du CSRPN Occitanie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Gerino', with a horizontal line extending to the right.

Magali Gerino